



Index égalité entre les femmes et les hommes 2025

Conformément aux dispositions de la loi Avenir, visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, BNP Paribas et ses différentes entités en France publient un Index Egalité femmes-hommes.

EN QUOI CONSISTE CET INDEX ?

Conformément au décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019, l'index, doit être calculé à partir de 4 indicateurs pour les entreprises de moins de 250 salariés. Il donne une note sur 100 points. Chaque société doit logiquement atteindre, au minimum, 75/100. Si une société ne dépasse pas ce seuil, elle a trois ans pour se mettre en conformité, sans quoi elle pourra être sanctionnée à hauteur de 1% de sa masse salariale. L'objectif de la mesure étant d'éradiquer les inégalités dans le monde du travail entre les hommes et les femmes.

Pour établir cette note, Portzamparc BNP Paribas a respecté quatre grands critères fixés à l'avance par le gouvernement :

1. L'écart de rémunération femmes-hommes
2. L'écart de répartition des augmentations individuelles / promotions entre les femmes et les hommes
3. Le nombre de salariées augmentées au retour de congé maternité
4. La présence de femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations

NOTRE RESULTAT

Ce résultat a été calculé **selon les principes suivants** :

- La période de référence retenue est l'année civile, du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025
- Le périmètre analysé porte sur Portzamparc BNP Paribas et est de 165 collaborateurs
- Portzamparc BNP Paribas a réalisé les calculs de l'indicateur d'écart de rémunération selon les niveaux de la classification de la Convention Collective, après consultation du CSE le 26/02/2026
- L'ensemble des 4 indicateurs a pu être calculé et le niveau du résultat correspond à la somme des points obtenus sur chacun d'eux

	Portzamparc SA
1. Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes, à classification et âge comparable	27 pts
2. Ecart de répartition des augmentations individuelles entre les femmes et les hommes	15 pts
3. Augmentation au retour de congé maternité	15 pts
4. Nombre de salariés du sexe sous représenté dans les 10 plus hautes rémunérations	0 pts
	57 pts

Résultat de Portzamparc

57 points



OBJECTIFS DE PROGRESSION

Portzamparc BNP Paribas opère sur les marchés financiers qui présentent structurellement une représentativité forte des populations masculines, sur ces activités plus rémunératrices.

Fort de ces constats, l'entreprise a engagé différentes initiatives visant à améliorer la représentativité des femmes dans ces différentes activités et à réduire les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. Pour cela, Portzamparc BNP Paribas s'est engagé dans un accord sur l'égalité professionnelle signé en décembre 2025 autour des actions suivantes :

- Poursuivre et garantir une politique de recrutement et de mobilité interne basée sur l'égalité et la non-discrimination liée au genre ;
- Poursuivre et garantir l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes en ce qui concerne les possibilités de promotion et de déroulement de carrière, en poursuivant notamment l'accessibilité des femmes aux postes à forte responsabilité.
- Poursuivre et garantir le principe général d'égalité d'accès de tous les salariés à la formation professionnelle en veillant notamment à promouvoir la diversité au sein des différentes activités (développement des compétences individuelles et professionnelle et adaptation aux évolutions de l'entreprise)
- Maintenir une attention particulière à l'équilibre de vie et à la conciliation vie familiale / vie professionnelle afin que l'organisation du travail ne constitue pas un facteur direct ou indirect de discrimination notamment en matière d'évolution de carrière.